



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2020

Le Vingt Cinq Juin Deux Mil Vingt, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin Vésubie se sont réunis dans la salle des Délibérations sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 221-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales en date du Seize Juin Deux Mil Vingt.

Présents : Henri GIUGE, Gérard ERRE, Géraldine de CAQUERAY, Yannick GARIN, Martine LEA-PASTORINO, Christian AIRAUT, Brigitte ISNART, Isabelle CIAIS, Alain MARTIN, Thomas MARTIN, Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Honoré GHETTI.

Procurations :

Patricia ROUX-GUISTO procuration à Martine LEA-PASTORINO
Didier GIORDAN procuration à Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI

Absente :

Agnès SOLIMEIS

Madame Aurore VEGLIO donne lecture des procurations.

Après constat du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 03.

Madame Isabelle CIAIS est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour le travail effectué pendant ces six années et trois mois de mandat. Il rappelle qu'au jour de leur élection l'endettement de la Commune était de + 1500€ par habitant aujourd'hui il est passé à 545€ selon le rapport de Madame CARREGA, Perceptrice. Malgré cela beaucoup de projets ont vu le jour et surtout le projet phare la réhabilitation de l'école Louis Fulconis, inaugurée le 12 Mars 2020.

Il remercie Monsieur Éric CIOTTI qui par sa réalisation du projet de la Résidence Hôtelière 4*, avenue Marquise de Saravalle, a racheté les terrains du quartier Saint Antoine, propriété de la Commune, pour un montant de 800 000€. Grace à cette vente, réalisée en 2019, l'excédent sur l'année 2019 de plus de 600 000€, ce qui permettra à la prochaine municipalité de voter le Budget Primitif 2020 en toute sérénité.

TARIFS 2020- GARAGES ET BOXES COMMUNAUX :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'indice du coût de la construction publiée par l'INSEE au 3ème trimestre 2019 est de 1746, le précédent indice du 3ème trimestre 2018 était de 1733.

Il précise que les loyers sont réajustés de plein droit au début de chaque année civile.

Il convient de réajuster les tarifs des garages et des boxes communaux comme suit :

CALCUL DU LOYER MENSUEL DES GARAGES PAR M²
En 2019, 3.37 Euros

$$3.37 \times \frac{1746}{1733} = \mathbf{3.3952 \text{ soit } 3.40 \text{ Euros}}$$

Soit une augmentation de 3centimes

CALCUL DU LOYER MENSUEL DES BOXES PAR M²
En 2019, 2.73 Euros

$$2.73 \times \frac{1746}{1733} = \mathbf{2.7504 \text{ soit } 2,75 \text{ Euros}}$$

Soit une augmentation 2 centimes

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-

PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Honoré GHETTI, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

Madame Aurore VEGLIO présente le Compte Administratif de la Commune.

Monsieur le Maire se retire de la salle du Conseil Municipal.

Madame Isabelle CIAIS, Présidente de la Commission des Finances prend la parole.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE, DE LA CAISSE DES ECOLES :

COMMUNE :

Résultat de fonctionnement 2018 :

Section de fonctionnement : + 379 942.53€
Section d'investissement : + 100 164.54€

Opération de l'exercice 2019 :

Section de fonctionnement :
Mandats émis : 2 502 486.31€
Titres émis : 2 901 397.24€

Section d'investissement :
Mandats émis : 1 946 800.45€
Titres émis : 2 139 872.40€

Résultat de l'exercice 2019 :

Section de fonctionnement : + 398 910.93€
Section d'investissement : + 293 236.49€

Madame Isabelle CIAIS demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur

Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Monsieur DIDIER GIORDAN s'abstiennent.

CAISSE DES ECOLES :

Résultat de fonctionnement 2018 :

Section de fonctionnement : + 18 635.33€

Section d'investissement : 0

Opération de l'exercice 2019 :

Section de fonctionnement :

Mandats émis : 37 109.75€

Titres émis : 33 364.21€

Section d'investissement :

Mandats émis : 0

Titres émis : 0

Résultat de l'exercice 2019 :

Section de fonctionnement : + 14 889.79€

Section d'investissement : 0

Madame Isabelle CIAIS demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Monsieur DIDIER GIORDAN s'abstiennent.

Madame Isabelle CIAIS ainsi que Monsieur Henri GIUGE remercient Madame Aurore VEGLIO pour son remarquable travail.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DE LA COMMUNE, DE LA CAISSE DES ECOLES :

COMMUNE :

Après s'être fait présenter les comptes administratifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes des tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2019, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur Henri GIUGE demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

CAISSE DES ECOLES :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes des tiers, ainsi que de l'état de

l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur Henri GIUGE demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

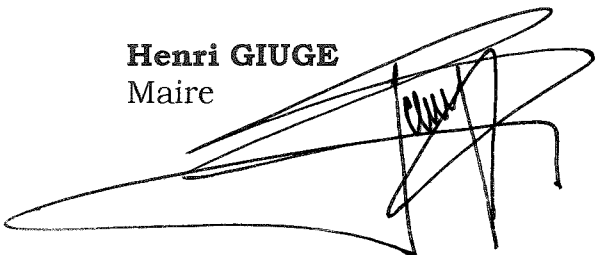
Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

Monsieur Christian AIRAUT prend la parole et souligne la baisse de l'endettement par Habitant en dessous de la moyenne départementale, ainsi que sa satisfaction pour le compte administratif avec un excédent de 600 000€, il rappelle la gestion rigoureuse de cette municipalité sous divers aspects ce qui a permis de dégager cet excédent budgétaire. Il remercie les services de la Mairie et plus particulièrement le service comptable sous l'autorité de Madame Aurore VEGLIO.

L'ordre du jour est épuisé

La séance est levée à 19 h 32

Henri GIUGE
Maire



Isabelle CIAIS
Conseillère Municipale

